

FORMULAIRE DE DEMANDE DE PASSEPORT POUR LES MOINS DE 18 ANS
FORMULAIRE DE DEMANDE DE CARTE D'IDENTITÉ POUR LES MOINS DE 16 ANS



Avant toute demande de passeport, veuillez lire attentivement les [feuillets d'information](#).

- Passeport** **en express**
 Passeport pour mineur **Carte d'identité** **Passeport provisoire**

- L'enfant ne possède pas encore le passeport allemand le passeport pour mineur allemand
 la carte d'identité allemande

ou (à remplir si vous souhaitez renouveler le même document de voyage)

- L'enfant possède/possédait un document de voyage allemand, que nous souhaitons renouveler:
 Passeport Passeport pour mineur Carte d'identité

Délivré par _____ n° _____

Date de délivrance _____ valable jusqu'au _____

Nom de famille _____

Prénom(s) _____

Date de naissance _____ Lieu de naissance _____

Sexe masc. féminin Taille en cm _____ Couleur des yeux _____

Rue, n° _____ Code postal / ville _____

L'enfant est encore inscrit en Allemagne? non oui, à _____

L'enfant a acquis la nationalité allemande par

- Filiation (au moins un des parents avait la nationalité allemande à la naissance d'enfant)
 Naturalisation au (JJ/MM/AA) _____ Autres _____
 Naissance en Allemagne comme un enfant de parents étrangers _____

Si oui : La continuité de la nationalité allemande a-t-elle déjà été établie par une autorité allemande? non oui

L'enfant a-t-il une/des autre(s) nationalité(s)?

- non oui, lesquelles _____ depuis (JJ/MM/AA) _____
si oui: Mode d'acquisition naissance propre demande

Avez-vous déposé une demande en vue d'acquérir une autre nationalité pour l'enfant?

- non oui (laquelle, quand) _____

Informations aux parents

	Mère	Père
Nom de famille, prénom(s)	_____	_____
Nationalité à la naissance d'enfant	_____	_____
Nationalité actuelle	_____	_____
État civil à la naissance d'enfant	_____	_____
État civil actuel	_____	_____
Téléphone/mobile	_____	_____
Courriel	_____	_____
Autorité parentale	<input type="checkbox"/> conjuguée par <input type="checkbox"/> mariage ou <input type="checkbox"/> mère <input type="checkbox"/> père	<input type="checkbox"/> convenue le _____

Die vorstehenden Angaben entsprechen der Wahrheit und sind vollständig (Les déclarations ci-dessus sont conformes à la vérité et complètes). **Alle Angaben sind gemäß §6 Passgesetz / §9 Personalausweisgesetz durch Vorlage von entsprechenden öffentlich-rechtlichen Urkunden und anderen Unterlagen nachzuweisen.** (Toutes les informations doivent être vérifiées par la soumission des documents de droit public et autres documents pertinents, conformément au §6 Loi sur le passeport / §9 Loi sur la carte d'identité).

Lieu, Date

Signature Mère si droit de garde

Signature Père si droit de garde

Bitte nicht beschriften – Amtliche Verfügung

Eingangsdatum _____

DFB pos neg

- AA/WSB BRP/KP/PA/VP GU HU/Auszug FB Foto Abmeldung Zustimmungserkl.
- Unterschriftenblatt (HK) Sorgerechtsnachweis NE Einbürgerungsurkunde
- Pässe/AA Mutter + Vater _____ _____

es folgen noch:

- AA/WSB
- Foto
- GU
- HU/Auszug FB
- Abmeldung
- NE
- Einbürgerungsurkunde
- Sorgerechtsnachweis
- Zustimmung Mutter Vater

- Lichtbildabgleich
- Ermächtigung

- BRP Expr
- PA
- VP
- KP

in die WV am _____

erneute Rückfrage

Merkblatt Scheidungsanerkennung/ZUVA ausgehändigt/zugeschickt am _____

Ausstellungsnachricht an _____

Verlustnachricht an BKA am _____ Fundnachricht an BKA ab am _____

BRP PA
Gebühr _____
bez. _____

VP KP
Gebühr _____
bez. _____

BRP/PA überprüft

VP/KP überprüft

ausgestellt am _____

gültig bis _____

Pass-Nr. _____

Abholtermin _____

VP/KP abgesandt am _____

Eingang der nachzureichenden Unterlagen prüfen

direkt absenden

bisheriges Dokument anfordern

angefordert am _____

abgesandt per Einschreiben _____

1. BRP/VP/KP/PA Nr. _____

entwertet und vernichtet

entwertet und wieder ausgehändigt

2. BRP/VP/KP/PA Nr. _____

entwertet und vernichtet

entwertet und wieder ausgehändigt

Informations relatives au renouvellement du passeport (Mineurs)

Les parents sont tenus à se présenter, ensemble avec le mineur, à l'entretien personnel. Au cas où le parent ayant la garde du mineur ne peut être présent lors de l'entretien, il doit impérativement fournir une déclaration de consentement certifiée, voir sous "Formulaires".

Lorsque vous demandez un passeport pour la première fois, veuillez prendre connaissance du dépliant concernant la législation relative au nom patronymique www.bern.diplo.de/ch-de/service/-/1435470.

Documents à apporter lors de l'entretien:

- **Formulaire de demande dument complété** (seul l'original est requis)
- Une **photo d'identité récente aux normes biométriques allemandes** par demande.
Le format allemand n'est pas identique au suisse. Pour de plus amples informations nous vous prions de consulter les directives concernant les photos d'identité sur notre site internet www.deutscher-honorarkonsul-genf.ch/passports.php?lang=fr#passbilder.

Documents à fournir (l'original – qui sera retourné – et une copie par application) Prière de ne pas agraffer les copies

- **Pièce d'identité précédente du mineur**
La page des données biographiques du passeport ou l'avant et l'arrière de la carte d'identité doivent être photocopiés. Pour demander le remplacement d'un document d'identité perdu ou volé, il faut produire un avis de perte établi par un poste de police.
- **Passeports ou cartes d'identité des parents**
- **Attestation de la désinscription du dernier domicile en Allemagne** ("Abmeldebescheinigung"), nécessaire uniquement si la pièce d'identité actuelle du mineur mentionne encore une adresse en Allemagne.
- **Livret pour étrangers du mineur mentionnant le lieu de résidence actuel** (si déjà disponible).
Une attestation de résidence de la commune de domicile est nécessaire pour les requérants mineurs au bénéfice d'une *Carte de Légitimation / Séjour* ainsi que pour les requérants mineurs ayant la double nationalité allemande et suisse et dont le lieu de résidence n'est pas mentionné sur le document d'identité.
- **Livrets pour étrangers des parents mentionnant le lieu de résidence actuel**
Une attestation (commune) de résidence délivrée par la commune de domicile est nécessaire pour les parents des requérants mineurs au bénéfice d'une *Carte de Légitimation / Séjour* ainsi que pour parents des requérants mineurs ayant la double nationalité allemande et suisse et dont le lieu de résidence n'est pas mentionné sur le document d'identité.
- **Acte de naissance / Acte d'origine du mineur**
Au cas où le mineur est né en Allemagne après le 1^{er} janvier 2000 et qu'aucun des parents n'était citoyen allemand à ce moment-là, un extrait du registre des naissances est exigé.
- Pour les mineurs requérants dont les parents sont mariés
Acte de mariage des parents ou **extrait du Livret de Famille** avec mention du changement de nom. Au cas où le mariage des parents aurait été contracté à l'étranger, un certificat de changement de nom - conforme à la loi allemande - est exigé. Plus d'informations : www.bern.diplo.de/ch-de/service/-/1435470
- En outre, pour les mineurs dont les parents sont divorcés, ou dont seul un parent a la garde
Preuve de la garde exclusive par décision d'un juge ou jugement de divorce. En cas de divorce à l'étranger, nous vous prions de consulter les directives y relatives : www.bern.diplo.de/ch-de/service/-/1435466.
- Au cas où les parents n'étaient pas mariés lors de la naissance du mineur une **Reconnaissance de paternité** conforme à la loi allemande est exigée. Plus d'informations : www.bern.diplo.de/ch-de/service/-/1435464.
- Pour les mineurs dont les parents n'étaient pas mariés lors de la naissance de l'enfant est exigé soit un **Accord sur la garde de l'enfant** conforme à la loi du pays de résidence ou, le cas échéant, une **Déclaration du droit de garde de l'enfant** (voir sous "Formulaires")

en plus (le cas échéant) :

- Acte d'acquisition de la nationalité allemande par naturalisation ("Einbürgerungsurkunde")
- Acte d'acquisition d'une nationalité étrangère (par ex., pour la nationalité suisse, l'acte d'origine émis par le canton, pas par la commune, ni par le Service des Migrations)

Des documents et certificats supplémentaires peuvent être requis

Informations relatives au renouvellement du passeport (Mineurs)

Informations générales:

- **Il n'est pas possible de prolonger** la validité d'un passeport ou d'une carte d'identité. Pour la demande de passeport, le mineur doit impérativement se présenter **en personne** accompagné de ses parents. Les demandes envoyées par voie postale ne seront malheureusement pas traitées et retournées à l'expéditeur.
- La saisie électronique des **empreintes digitales** est exigée par la loi depuis le 1^{er} novembre 2007 pour la demande d'un passeport.
- **Si le mineur n'est plus inscrit en Allemagne** et qu'il réside en Suisse ou dans la Principauté Liechtenstein, l'ambassade à Berne est l'autorité compétente pour établir ou renouveler son passeport et sa carte d'identité. Dans la mesure où il réside dans leurs juridictions respectives, la demande de passeport peut également être effectuée chez les **consuls honoraires à Zurich, Bâle, Genève ou Lugano**. Veuillez noter que les cartes d'identité sont uniquement émises à Berne).
- Une demande de passeport peut uniquement être effectuée sur rendez-vous. Merci de bien vouloir nous contacter, soit au travers de notre site www.deutscher-honorarkonsul-genf.ch, soit en nous appelant au **022 734 6606**.
- Le mineur a-t-il le droit de porter le nom de ses parents selon la loi allemande ? Veuillez vous renseigner à l'avance par téléphone, si une attestation de changement de nom et / ou la copie du jugement de divorce est nécessaire. Nous vous prions de prendre connaissance de la notice d'information concernant la **légalisation relative au nom patronymique** www.bern.diplo.de/ch-de/service/-/1435470, respectivement à la **reconnaissance du divorce** www.bern.diplo.de/ch-de/service/-/1435466.

Emoluments & informations importantes

Les émoluments sont doivent être réglés lors de la dépose de la requête. Les honoraires du Consul Honoraire à Genève peuvent être réglés **en espèces en francs suisses** (pas en Euros) ou **par Maestro EC Direct**. **Il n'est pas possible de payer par carte de crédit ou avec une PostFinance Card**. Comme il n'est parfois pas possible d'effectuer les transactions en raison de problèmes techniques, il est conseillé d'emporter suffisamment de francs suisses en espèces.

Si le requérant est domicilié **en dehors de la circonscription**, par exemple en France voisine, ou si son domicile est encore enregistré en Allemagne, les frais augmenteront selon le document demandé.

Passeport biométrique (avec empreintes digitales), délai de traitement env. 8 semaines

Jusqu'à 24 ans, 6 ans de validité	env. CHF 70.– (varie selon le cours de l'Euro)
Supplément traitement express (env. 4 semaines)	env. CHF 40.– (varie selon le cours de l'Euro)
Frais supplémentaires du Consul Honoraire	actuellement CHF 50.–
Frais forfaitaires	CHF 8.–

Passeport pour mineurs (lisible par une machine), délai de traitement env. 2-3 semaines

Valable 6 ans, mais pas au-delà du 12 ^{ème} anniversaire	env. CHF 31.– (varie selon le cours de l'Euro)
Frais supplémentaires du Consul Honoraire	actuellement CHF 50.–
Frais forfaitaires	CHF 8.–

Le passeport pour mineur n'est pas reconnu pour l'entrée dans tous les pays sans visa (parmi eux les Etats-Unis). Veuillez lire attentivement les informations relatives aux conditions d'entrée dans un pays étranger pour les titulaires de passeports allemands sur le site web du ministère fédéral des affaires étrangères à l'adresse www.auswaertiges-amt.de/de/ReiseUndSicherheit/reise-und-sicherheitshinweise.

Büro des Honorarkonsuls der Bundesrepublik Deutschland
Rue de Moillebeau 49
1209 Genève
Téléphone: 022 734 66 06
Fax: 022 734 66 08
Email: genf@hk-diplo.de
Internet: www.deutscher-honorarkonsul-genf.ch

Heures d'ouverture:
Ma 09:00 - 13:00
Me 09:00 - 14:00

Comment nous trouver: depuis la gare Cornavin, bus TPG ligne 3 en direction de "Gardiol" - arrêt "Moillebeau"